

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 30 JUIN 2025

DELIBERATION N° 17/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame DESCLOUX Odette, Madame RAFIA Kadijia, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, RIOUAL Françoise, Madame HAMOU THERREY Bernadette.

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAUT Marie-Thérèse, Madame LIZEE Anne-Christine.

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe, SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17Présents : 10 Votants : 11

Date de convocation : 20/06/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (dix).

Le nombre de votants est arrêté à 11 (onze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

**OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA DÉLÉGATION DE LA
LIVRAISON DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles relatifs aux compétences des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS);

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'augmentation significative du nombre de bénéficiaires du service de portage de repas à domicile constatée ces derniers mois ;

Considérant que cette hausse engendre une tension sur le service actuel, remettant en cause sa capacité à répondre de manière qualitative et continue aux besoins des usagers ;

Considérant que cette situation a été présentée et discutée lors des séances du Conseil d'Administration des 6 mars et 8 avril 2025 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions possibles, tant en termes de qualité des repas que de ponctualité et de régularité du service ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

DÉCIDE

D'autoriser le lancement d'une procédure de marché public pour la passation d'un contrat relatif au portage de repas à domicile, afin d'assurer ce service dans des conditions conformes aux attentes des usagers et à l'évolution de la demande.

AUTORISE

La Vice- Présidente du CCAS à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce marché public, notamment à signer les documents afférents à la consultation.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

